



# ESPACES BLEUS

FONDS BLEU – BILAN DE LA PÉRIODE 2002-2009  
PLANS D'ACTION POUR L'ACCESSIBILITÉ  
AUX RIVES ET AUX PLANS D'EAU  
DU GRAND MONTRÉAL BLEU



Communauté métropolitaine  
de Montréal

# MOT DU MINISTRE



À l'automne 2002, le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) et la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) convenaient de la constitution d'un fonds bleu consacré au financement de projets de mise en valeur et d'accessibilité aux berges et aux plans d'eau de la région métropolitaine. Depuis la mise en place de ce fonds, le Fonds bleu métropolitain, trois séries de projets, appelés « plans d'action pour l'accessibilité aux rives et aux plans d'eau du Grand Montréal Bleu », ont fait l'objet d'un financement. Au cours de la période de 2002 à 2009, près de 70 projets ont vu le jour à l'initiative des municipalités participantes et grâce au financement tripartite de la CMM, de la municipalité intéressée et du MAMROT.

Le gouvernement du Québec a ainsi contribué à hauteur de 6 millions de dollars à l'aménagement de projets riverains du Grand Montréal. Au total, 58 kilomètres de rive ont été restaurés, renaturalisés ou aménagés, dont 21 kilomètres le long du fleuve Saint-Laurent.

Le Fonds bleu a été vu comme un encouragement particulier aux municipalités qui désiraient protéger et mettre en valeur les berges, les îles et les plans d'eau de la grande région métropolitaine de façon à en améliorer l'accessibilité dans le respect de l'environnement.

On constate que les municipalités sont de plus en plus soucieuses de la préservation des milieux naturels et qu'elles souhaitent créer des milieux de vie communautaire notamment par l'aménagement de promenades et de parcs riverains dans le but de convier les citoyens à vivre de nouvelles expériences.

Il est essentiel d'agir sur l'environnement et les conditions physiques des milieux naturels qui recèlent une étonnante diversité, mais il importe également de rendre ces espaces publics conviviaux afin de permettre à la population de se réapproprier ces lieux, d'en profiter de façon responsable et de les léguer aux générations futures.

Partant de ces défis, je convie la Communauté métropolitaine de Montréal à saisir toutes les occasions pour accroître la visibilité des sites ayant fait l'objet d'une intervention par la mise en réseau, la promotion et l'animation de ces lieux qui contribuent à la qualité de vie des citoyens, à l'attractivité de la métropole et conséquemment à son rayonnement.

Bonne lecture!

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Laurent Lessard', written in a cursive style.

**Laurent Lessard**

Ministre des Affaires municipales, des Régions et  
de l'Occupation du territoire



# MOT DU PRÉSIDENT



C'est avec fierté que la Communauté métropolitaine de Montréal rend public le bilan des réalisations du Plan d'action pour l'accessibilité aux rives et aux plans d'eau du Grand Montréal Bleu, appelé le « Fonds bleu », pour la période 2002-2009.

Le Fonds bleu permet d'appuyer les initiatives municipales du Grand Montréal dans leur volonté de faire de l'espace naturel en rive un ingrédient essentiel de qualité de vie à l'échelle de l'archipel.

Le bilan démontre que les engagements de la Communauté métropolitaine de Montréal ont été dépassés grâce à un important effort financier de la part des administrations municipales. Fruits de partenariats associant les municipalités, le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) et la Communauté, les projets réalisés assurent la conservation, la régénération, l'accessibilité et l'usage décuplé des plans d'eau du Grand Montréal. C'est ainsi que, depuis 2002, le Fonds bleu a généré un investissement de plus de 41,9 M\$ dont 6 M\$ proviennent du gouvernement du Québec, 10,5 M\$ de la Communauté et plus de 25 M\$ des municipalités concernées.

Le présent document fait état des 68 projets réalisés au cours des huit dernières années. Ces initiatives locales s'intègrent maintenant en un grand projet rassembleur métropolitain auquel est associée l'image de marque de la Communauté.

Nous sommes de plus en plus animés par l'opportunité bien réelle de constituer un réseau intégré d'espaces de détente, de récréation et de ressourcement sur l'ensemble de l'archipel du Grand Montréal. Ce rêve se réalisera avec la participation de tous et placera notre région à l'avant-garde d'un développement urbain durable.

Grâce à l'engagement des municipalités et du gouvernement du Québec, la Communauté entend préserver la qualité de vie au naturel dans la grande région métropolitaine.

A handwritten signature in black ink, reading "Gérald Tremblay". The signature is fluid and cursive, with the first name being more prominent.

**Gérald Tremblay**

Président

# 68 PROJETS

## POUR VOIR LA VIE EN BLEU

Ville de Repen

- 57 Réfection
- 58 Aménagement

Ville de Bois-des-Filion

- 54 Aménagement du parc Riverain

Ville de Charlemagne

- 56 Acquisition d'un chalet d'accueil à l'île Vaudry

Ville de Rosemère

- 52 Aménagement d'une passerelle au marais Tylee

Ville de Lorraine

- 53 Aménagement du parc riverain du Domaine Garth

Ville de Terrebonne

- 55 Aménagement du parc de la Rivière

Ville de Boisbriand

- 49 Consolidation du parc linéaire
- 50 Aménagement du parc linéaire

Ville de Mirabel

- 51 Aménagement d'une rampe de mise à l'eau

Ville de Laval

- 61 Aménagement de la berge du Père-Dalmas
- 62 Aménagement du parc linéaire riverain et de la jetée de la marina Laval-sur-le-Lac
- 63 Réaménagement de la marina de Laval-sur-le-Lac
- 64 Aménagement à l'île Boisée
- 65 Aménagement de la plage Camille-Barbe
- 66 Aménagement de la plage des Îles
- 67 Aménagement à la plage Idéale
- 68 Aménagement de la berge Olivier-Charbonneau

Ville de Saint-Eustache

- 47 Aménagement d'une passerelle sur le pont Saint-Louis
- 48 Aménagement de la promenade Paul-Sauvé

Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

- 46 Mise en valeur de la frayère

Ville d'Oka

- 45 Aménagement d'une rampe de mise à l'eau et d'infrastructures d'accueil

Ville d'Hudson

- 44 Aménagement du parc Sandy Beach

Ville de Dorval

- 37 Aménagement d'une rampe de mise à l'eau

Ville de Pointe-Claire

- 38 Aménagement d'un lien cyclable au parc Edgewater

Ville de Pincoirt

- 40 Acquisition au parc Bellevue
- 41 Réaménagement du parc Bellevue

Ville de Beauharnois

- 39 Aménagement du parc de la Nature



atigny

de la passerelle à l'île Lebel  
aménagement d'une halte cyclable

### Ville de L'Assomption

- 25 Aménagement d'un sentier écologique

### Ville de Contrecoeur

- 59 Réaménagement du parc nautique
- 60 Aménagement de la promenade riveraine

### Ville de Varennes

- 1 Aménagement d'une rampe de mise à l'eau
- 2 Aménagement faunique

### Ville de Boucherville

- 31 Aménagement au parc de la Frayère

### Ville de Brossard

- 32 Mise en valeur de la rivière Saint-Jacques

### Ville de La Prairie

- 33 Mise en valeur de la rivière Saint-Jacques

### Ville d'Otterburn Park

- 35 Réhabilitation du parc de Pointe-Valaine

### Ville de Carignan

- 36 Restauration et aménagement des chenaux de Carignan

### Ville de Longueuil

- 26 Travaux d'architecture de paysage au parc de l'île Charron
- 27 Réfection de la promenade René-Lévesque (phase 1)
- 28 Réfection de la promenade René-Lévesque (phase 2)
- 29 Travaux complémentaires au port de plaisance Réal-Bouvier
- 30 Aménagement du port de plaisance Réal-Bouvier

### Ville de Sainte-Catherine

- 34 Aménagement de la digue du Récré-O-Parc

### Ville de Montréal

#### Arrondissement de Mercier—Hochelaga—Maisonneuve

- 3 Contrôle de l'érosion des berges au parc Bellefleur
- 4 Stabilisation des berges au parc Bellefleur

#### Arrondissement de Ville-Marie

- 5 Aménagement de la marina du bassin de l'Horloge

#### Arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles

- 6 Acquisition à Pointe-aux-Prairies
- 7 Aménagement du parc Zotique-Saint-Jean
- 8 Aménagement du parc du Vieux-Moulin

#### Arrondissement du Sud-Ouest

- 9 Aménagement du parc de la Pointe-des-Seigneurs

#### Arrondissement de Verdun

- 10 Naturalisation des rives à Verdun
- 11 Aménagement écologique à l'île des Sœurs
- 12 Aménagement de trois points d'observation
- 13 Aménagement du quai de la Tortue
- 14 Aménagement du quai du Natatorium

#### Arrondissement de LaSalle

- 15 Aménagement du parc riverain du pôle de l'Aqueduc
- 16 Aménagement du Seuil Lyette

#### Arrondissement de Lachine

- 17 Rénovation du port de plaisance de Lachine

#### Arrondissement de L'Île-Bizard—Sainte-Geneviève

- 18 Aménagement d'un parc riverain à Sainte-Geneviève
- 19 Acquisition et aménagement à la Pointe-aux-Cèdres

#### Arrondissement de Pierrefonds—Roxboro

- 20 Aménagement de l'île de Roxboro
- 21 Aménagement de la promenade Lalande

#### Arrondissement d'Ahuntsic—Cartierville

- 22 Aménagement d'un lien riverain entre le parc Beauséjour et la rue Cousineau
- 23 Aménagement au parc de la Merci
- 24 Aménagement de trois haltes pour cyclistes et consolidation des espaces avoisinants

# TABLE DES MATIÈRES

Mot du ministre	
Mot du président	
Un projet mobilisateur .....	1
Pour toute la communauté .....	2
Un cheminement simple mais rigoureux .....	4
Des retombées mesurables .....	6
Les sources de financement .....	6
Des projets sur tout le territoire .....	7
Cinq façons d'aller à l'eau .....	8
58 kilomètres de rive mis en valeur .....	11
Une vision pour l'avenir .....	12
Conclusion .....	14
La Communauté métropolitaine de Montréal .....	15

# UN PROJET MOBILISATEUR

La protection et la mise en valeur des espaces bleus et verts du Grand Montréal ont, dès la création de la Communauté, été l'un des dossiers ayant suscité une grande mobilisation.

Dès 2002, la Communauté signait, avec le ministère des Affaires municipales<sup>1</sup> et de la Métropole et le ministère de l'Environnement, une première *Entente de communauté sur le développement durable*. Cette entente repose sur les principes de développement durable énoncés dans le document intitulé *Cadre d'aménagement et orientations gouvernementales – Région métropolitaine de Montréal 2001-2021* et comporte des engagements financiers pour la protection et la mise en valeur des espaces bleus et verts.

En vertu de cette entente, qui visait notamment à doter le Grand Montréal d'un réseau d'espaces naturels en milieux terrestres, humides et aquatiques, « ces espaces doivent être sélectionnés en vertu d'une valeur écologique d'intérêt et doivent offrir à la population des accès à des fins de détente et d'activités récréotouristiques dans un contexte d'harmonie avec la nature ».

Afin de traduire ces intentions en projets, la Communauté s'engageait alors à :

- Accroître l'accessibilité aux espaces bleus;
- Augmenter le nombre d'espaces publics en rive;
- Développer le potentiel récréotouristique de chaque plan d'eau;
- Appuyer financièrement des projets municipaux;
- Établir une problématique métropolitaine des espaces bleus et des espaces verts;

- Prendre en compte les travaux de planification, les projets et les demandes des différents intervenants des milieux associatifs et corporatifs;
- Consolider les projets en cours et appuyer les corporations responsables à cet effet.

À cet effet, la Communauté :

- Comme prévu dans l'entente, a mis sur pied le Secrétariat métropolitain de mise en valeur des espaces bleus et verts (Secrétariat);
- Simultanément et en collaboration avec le ministère des Affaires municipales et de la Métropole, a mis en place un programme de protection et de mise en valeur des espaces bleus, le *Plan d'action pour l'accessibilité aux rives et aux plans d'eau du Grand Montréal Bleu*, appelé le « Fonds bleu ».

Fort de ces outils, la Communauté soutient l'initiative municipale, depuis 2002, et dresse ici un bilan des projets entrepris. Ainsi, la Communauté a réalisé, au cours des mois de novembre et de décembre 2009, une enquête auprès des municipalités confirmant un taux élevé de satisfaction tel qu'anticipé. Quelque 50 municipalités sur 65 ont été en mesure de participer à l'enquête, de sorte que la Communauté dispose maintenant de l'information stratégique lui permettant de faire évoluer positivement le programme conformément aux besoins des municipalités.

<sup>1</sup> Aujourd'hui, le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

# POUR TOUTE LA COMMUNAUTÉ

Le Fonds bleu vise à soutenir les initiatives des municipalités de la Communauté en matière de protection et de mise en valeur des rives et des plans d'eau. Il contribue ainsi au renforcement de la solidarité métropolitaine, au développement d'un sentiment d'appartenance et permet de concourir au rayonnement de la région en étant un levier de première importance pour la constitution d'un réseau métropolitain d'espaces bleus.

Le programme est conçu afin de permettre aux municipalités de fixer elles-mêmes leurs priorités; les municipalités étant les mieux placées pour cerner les besoins de leurs citoyens en matière d'aménagement et d'équipements riverains.

Les projets admissibles au Fonds bleu peuvent être présentés par :

- une municipalité locale dont le territoire est compris dans celui de la Communauté;
- une corporation paramunicipale ou intermunicipale relevant de municipalités dont le territoire est compris dans celui de la Communauté.

Le Fonds bleu cible les grands plans d'eau de l'archipel, soit le lac des Deux Montagnes, la rivière des Mille Îles, la rivière des Prairies, le lac Saint-Louis, le bassin de La Prairie et le couloir fluvial jusqu'aux îles de Contrecoeur. On considère également les rivières, les abords du canal Lachine ainsi que la portion qui se trouve sur le territoire de la Communauté de la rivière Richelieu et du canal de Soulanges. Les ruisseaux et autres cours d'eau secondaires sont exclus.



Ville de Contrecoeur, aménagement de la promenade riveraine – Photo : Ville de Contrecoeur.

# UN CHEMINEMENT SIMPLE MAIS RIGOUREUX

Trois plans d'action pour l'accessibilité aux rives et aux plans d'eau du Grand Montréal Bleu se sont succédé de 2002 à 2007. Chaque plan d'action a fait l'objet d'une entente de partenariat entre la Communauté et le MAMROT (2002, 2004 et 2007). Fortes de l'intérêt suscité, la Communauté et les municipalités ont mis en place, en 2005, un volet supplémentaire financé en parts égales.

La Communauté assume la responsabilité du choix des projets et de la gestion des fonds à partir des critères d'analyse convenus conjointement avec le MAMROT. Les municipalités ainsi que les organismes mandatés par celles-ci sont invités par la Communauté à proposer des projets reflétant la vision d'une métropole durable.

La prise en compte des écosystèmes est privilégiée dès le début du processus de priorisation des projets. Afin de procéder à l'analyse des projets, la Communauté adresse d'abord une demande d'avis préliminaire au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, au ministère des Ressources naturelles et de la Faune et à Pêches et Océans Canada. Les représentants des différents ministères ont pour mandat de conseiller le Secrétariat sur l'aspect environnemental des projets. Conformément au cadre réglementaire, des contraintes s'appliquent aux sites et des objectifs spécifiques de protection doivent être respectés. La conciliation entre la préservation des écosystèmes et l'accessibilité aux rives et aux plans d'eau est devenue un élément clé de réussite du Fonds bleu.

Ensuite, le Secrétariat analyse les demandes avec un représentant du MAMROT et, alternativement, avec les représentants désignés par chacun des cinq secteurs géographiques de la Communauté. Les projets sont évalués en fonction de huit critères :

- Contribution à la création d'un réseau métropolitain d'espaces bleus et verts;
- Accessibilité aux rives et aux plans d'eau;
- Conformité environnementale;
- Qualité de l'aménagement;
- Mise en valeur du patrimoine naturel, historique ou archéologique;
- Présentation du projet;
- Planification du projet;
- Appui de la collectivité locale.

Enfin, le comité exécutif de la Communauté retient les projets en fonction des recommandations des comités de priorisation, et ce, jusqu'à épuisement de l'enveloppe financière.

La signature d'une convention de réalisation officialise ensuite l'entente entre la Communauté et la municipalité responsable du projet. Cette convention fixe les conditions de participation des parties, notamment les responsabilités respectives, le versement de la subvention consentie, les activités de communication ainsi que les modalités de réalisation. Plus particulièrement, la municipalité doit assumer, dans un premier temps, la totalité des engagements financiers tout en s'assurant que le projet se réalise dans les délais et dans le cadre budgétaire prévus.

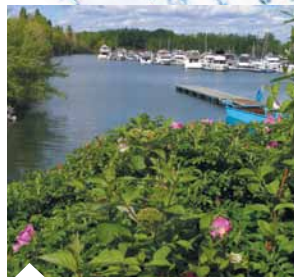
Un comité de suivi, présidé par la Communauté et incluant un représentant du MAMROT, veille au suivi de chaque projet. Au besoin, des experts de différents ministères sont invités aux rencontres.



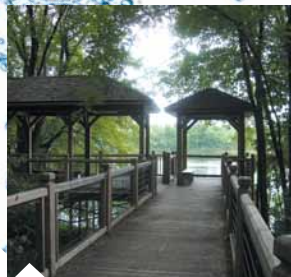
Ville de Montréal — Arrondissement de Verdun, aménagement écologique à l'Île des Sœurs.  
Photo : Ville de Montréal.



Villes de Brossard et de La Prairie, mise en valeur de la rivière Saint-Jacques.  
Photo : Michel Lajoie.



Ville de Longueuil, aménagement du port de plaisance Réal-Bouvier. Photo : Ville de Longueuil.



Ville de Lorraine, aménagement du parc riverain du Domaine Garth. Photo : Ville de Lorraine.



Ville de Bois-des-Filion, aménagement du parc Riverain. Photo : Ville de Bois-des-Filion.

# DES RETOMBÉES MESURABLES

Le bilan démontre que les attentes ont été largement dépassées grâce à un important effort financier de la part des administrations municipales. Issus d'une gestion partenariale associant les municipalités, le MAMROT et la Communauté, les projets réalisés représentent une importante gamme d'interventions de conservation, de régénération, d'accessibilité et d'usage des plans d'eau du Grand Montréal. Ces projets émanent des initiatives et des priorités locales et illustrent une répartition équitable des sommes consenties entre les secteurs et les plans d'eau de l'archipel.

## Les sources de financement

De 2002 à 2009, le Fonds bleu a contribué au financement de 68 projets d'une valeur globale de plus de 41,9 M\$, dont 6 M\$ proviennent du gouvernement du Québec, 10,5 M\$ de la Communauté et plus de 25,5 M\$ des municipalités participantes. Bien que les exigences minimales prévoient un investissement égal de la part des parties, les municipalités ont injecté des montants plus importants que le seuil d'accès au programme.

### Provenance des montants investis

	Aide financière		Municipalités <sup>1</sup>	Coût total des projets <sup>1</sup>
	Communauté	MAMROT		
Premier plan d'action (2002)	3 000 000 \$	3 000 000 \$	9 404 107 \$	15 404 107 \$
Second plan d'action				
Volet 1 (2004)	1 500 000 \$	1 500 000 \$	4 836 655 \$	7 836 663 \$
Volet 2 (2005)	4 500 000 \$	-	8 932 830 \$	13 415 973 \$
Troisième plan d'action (2007)	1 500 000 \$	1 500 000 \$	2 295 468 \$	5 295 468 \$
Total des investissements	10 500 000 \$	6 000 000 \$	25 469 060 \$	41 952 211 \$
Part de l'investissement total	25 %	14 %	61 %	100 %

<sup>1</sup> Les montants pourront varier au terme de la réalisation des projets.

## Des projets sur tout le territoire

De 2002 à 2009, trois cycles de dépôts de projets ont eu lieu et 139 propositions ont été soumises au total. De ce nombre, 68 projets ont été retenus.

Nombre de projets par secteur géographique					
	Premier plan d'action (2002)	Deuxième plan d'action		Troisième plan d'action (2007)	Nombre total de projets
		Volet Volet 1 (2004)	Volet 2 (2005)		
Nombre de projets présentés	62	40		37	139
Nombre de projets financés	16	20	16	16	68
Nombre de projets soutenus par secteur de la Communauté					
Couronne Nord	5	3	4	3	15
Couronne Sud	3	5	3	3	14
Agglomération de Montréal	6	8	6	4	24
Laval	1	3	1	3	8
Agglomération de Longueuil	1	1	2	3	7

Plus de 70 projets, dont les coûts dépassent 70 M\$ n'ont pu être financés lors des derniers appels de projets (2007). Un nouvel appel de projets auprès des 82 municipalités du Grand Montréal susciterait également la présentation de nouveaux projets.

Le financement des projets est réparti parmi les cinq secteurs géographiques de la Communauté. Les règles d'attribution du financement des projets prévoient une répartition équilibrée des investissements entre les cinq secteurs de la Communauté.

Investissements par secteur géographique				
Secteur géographique	Municipalités <sup>1</sup>	CMM	MAMROT	Total <sup>1</sup>
Couronne Nord	2 843 380 \$	1 741 928 \$	1 000 000 \$	5 585 308 \$
Couronne Sud	3 249 710 \$	1 750 000 \$	1 000 000 \$	5 999 710 \$
Agglomération de Montréal	10 418 276 \$	3 491 219 \$	2 000 000 \$	15 909 499 \$
Laval	3 367 844 \$	1 750 000 \$	1 000 000 \$	6 117 844 \$
Agglomération de Longueuil	5 589 851 \$	1 750 000 \$	1 000 000 \$	8 339 851 \$
<b>Total</b>	<b>25,5 M\$</b>	<b>10,5 M\$</b>	<b>6 M\$</b>	<b>42 M\$</b>

<sup>1</sup> Les montants pourront varier au terme de la réalisation des projets.

## Cinq façons d'aller à l'eau

Les 68 projets financés depuis 2002 peuvent être regroupés en cinq catégories.

- **L'acquisition de terrain ou de bâtiment** – Le développement d'accès en rive requiert d'abord une réappropriation des berges par les municipalités ou les autorités gouvernementales concernées. Dans le cadre du programme, cinq projets d'acquisition, dont deux en cours de réalisation, ont été financés.
- **La conservation ou la restauration des milieux riverains et aquatiques** – L'accès aux rives et aux plans d'eau doit s'exercer au moyen d'aménagements conçus pour préserver ou rehausser la qualité du milieu naturel. Sept projets de conservation ou de restauration financés ont permis le maintien de l'intégrité de milieux fragiles présentant une valeur écologique particulière ou ont apporté une solution à un problème d'érosion par la stabilisation et la renaturalisation de berges.
- **Les parcs riverains** – Quarante-trois projets portaient sur l'aménagement ou la création de parcs riverains. Plusieurs d'entre eux disposent d'infrastructures d'accueil et offrent des accès à l'eau pour la pêche, la pratique de loisirs nautiques et la tenue d'activités hivernales. De plus, plusieurs de ces parcs disposent de voies cyclables se connectant au réseau national de la Route Verte permettant ainsi l'accès à un vaste réseau de plein air. D'autres mettent l'accent sur les activités culturelles par l'interprétation des ressources patrimoniales ou encore par la tenue d'événements grand public. Des places publiques et des promenades riveraines assurent un lien entre les zones urbanisées et le plan d'eau.
- **Les marinas** – Sept projets, issus des premiers plans d'action, ont permis l'ajout de 295 nouvelles places à quai et la rénovation de plus de 400 autres places à quai dans cinq marinas du Grand Montréal.
- **Les équipements nautiques** – Les six projets d'équipements nautiques, tels les rampes de mise à l'eau et les quais de détente, permettent de rehausser le potentiel d'usage de l'eau : voile légère, canoë-kayak, surf de rivière, pêche, etc.

## Investissements par catégorie de projets

Catégorie de projets	Projets	Contribution des partenaires		Municipalités	Montant total de l'investissement
		Communauté	MAMROT		
<b>Parc riverain</b>					
Création d'un parc riverain	12	1 832 286 \$	936 277 \$	4 364 840 \$	7 133 403 \$
Agrandissement ou réaménagement d'un parc riverain	15	1 582 619 \$	1 103 169 \$	2 703 663 \$	5 389 451 \$
Aménagement d'une promenade riveraine	16	2 460 699 \$	1 267 869 \$	5 407 296 \$	9 135 864 \$
<b>Sous-total</b>	<b>43</b>	<b>5 875 604 \$</b>	<b>3 307 315 \$</b>	<b>12 475 799 \$</b>	<b>21 658 718 \$</b>
Acquisition de terrain ou de bâtiment	5	342 369 \$	286 387 \$	1 166 877 \$	1 795 633 \$
Conservation et restauration des milieux riverains et aquatiques	7	734 647 \$	604 269 \$	2 032 216 \$	3 371 132 \$
Marina	7	3 201 994 \$	1 579 000 \$	8 804 108 \$	13 585 102 \$
Équipement nautique (quai, rampe de mise à l'eau, etc.)	6	328 533 \$	223 033 \$	990 061 \$	1 541 627 \$
<b>Total</b>	<b>68</b>	<b>10,5 M\$</b>	<b>6 M\$</b>	<b>25,5 M\$</b>	<b>42 M\$</b>



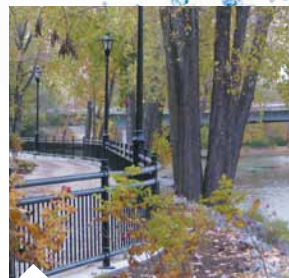
Ville d'Hudson, aménagement du parc Sandy Beach. Photo : Ville d'Hudson.



Ville de Montréal, Arrondissement de Verdun, aménagement du quai du Natatorium. Photo : Ville de Montréal.



Ville de Montréal, Arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, parc du Vieux-Moulin. Photo : CMM.



Ville de Saint-Eustache, promenade Paul-Sauvé. Photo : Ville de Saint-Eustache.



Ville de Laval, Berge Olivier-Charbonneau. Photo : Sylvain Majeau.

## 58 kilomètres de rive mis en valeur

Les sommes accordées dans le cadre du Fonds bleu pour les différents plans d'eau sont présentées dans le tableau ci-dessous. Au total, 58 kilomètres de rive ont été restaurés, nettoyés, stabilisés, renaturalisés ou aménagés sur un total de 1 800 kilomètres sur le territoire du Grand Montréal.

Investissements par unité hydrographique			
Plan d'eau	Nombre de projets	Kilomètres de rive restaurés, nettoyés, stabilisés, renaturalisés ou aménagés	Total des investissements par plan d'eau
Fluve Saint-Laurent	23	21,0 km	17 369 682 \$
Rivière des Mille Îles	13	6,3 km	5 261 190 \$
Rivière des Prairies	12	5,2 km	11 178 963 \$
Lac Saint-Louis	5	1,0 km	1 169 351 \$
Lac des Deux Montagnes	4	6,3 km	788 397 \$
Rivière L'Assomption	3	1,5 km	690 186 \$
Canal Lachine	2	2,6 km	3 074 000 \$
Rivière Richelieu	2	5,4 km	1 399 469 \$
Rivière Saint-Jacques	2	7,5 km	600 000 \$
Rivière des Outaouais	1	0,7 km	224 473 \$
Rivière du Nord	1	0,5 km	196 500 \$
<b>TOTAL</b>	<b>68</b>	<b>58 km</b>	<b>41 952 211 \$</b>

# UNE VISION POUR L'AVENIR

Les 68 initiatives riveraines encouragées par la Communauté au cours des huit dernières années ont démontré l'intérêt grandissant des municipalités pour se réappropriier les rives et les plans d'eau du Grand Montréal. Chaque nouveau geste de réappropriation est salué et le public s'approprie rapidement ces nouveaux espaces. On doit donc planifier la mise en valeur du réseau des grands corridors bleus à l'échelle métropolitaine dans une perspective de développement durable. La Communauté, par ses responsabilités de planification, de coordination et de financement, et tout particulièrement par son expertise de gestionnaire du Fonds bleu, joue un rôle clé de mobilisation au sein du milieu municipal.

La vision métropolitaine du financement « bleu » repose sur trois objectifs.

- **La protection, l'utilisation et la mise en réseau accrues des espaces bleus du Grand Montréal** – La Communauté métropolitaine de Montréal croit en la nécessité d'une planification d'ensemble de la mise en valeur des espaces en rive qui ont un rayonnement et une portée qui touche toute la région métropolitaine de Montréal. Cette démarche est susceptible de conduire à la consolidation d'un réseau d'espaces publics en rive significatifs pour l'ensemble de la région métropolitaine. **La Communauté entend donc se doter des outils qui lui permettront de baliser le financement « bleu » dans le sens d'une protection, d'une utilisation et d'une mise en réseau accrues des espaces bleus du Grand Montréal.**

- **Le développement de la mobilité durable** – Les défis d'amélioration de la qualité de l'air, de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'amélioration de l'état de bien-être général des populations invitent à soutenir les initiatives favorisant l'activité physique et les transports actifs. La mise en réseau des espaces en rive peut constituer un outil d'encouragement des transports actifs, tant pour la récréation qu'à des fins strictement fonctionnelles, notamment en appui au transport en commun. **La Communauté entend donc se doter d'un outil de financement « bleu » favorisant la mobilité durable et les activités non émettrices de gaz à effet de serre.**
- **Le renforcement de la relation partenariale de financement des projets** – Renouvelées à trois reprises depuis 2002, les ententes de financement MAMROT-CMM ont appuyé financièrement les projets de protection et de mise en valeur des espaces bleus des municipalités. L'importance des investissements consentis et la volonté de la CMM de concrétiser le concept métropolitain d'un réseau intégré d'espaces bleus l'incitent à **établir les partenariats qui lui permettront d'établir un réseau d'espaces bleus intégré au concept métropolitain de mise en valeur des atouts distinctifs de l'archipel.**



Ville de Boucherville, aménagement au parc de la Frayère. Photo : Ville de Boucherville.

# CONCLUSION

La population du Grand Montréal se préoccupe de plus en plus de la protection de l'environnement, de la bonne alimentation, de l'activité physique et de la qualité du milieu. Ces tendances lourdes se traduisent par un intérêt marqué pour l'accès à un espace naturel accessible de chez soi, au quotidien et en famille. Les réseaux récréatifs, devenus plus qu'un outil de mise en valeur du milieu, atteignent grandement le rang de service public et d'instrument de développement économique.

Dans ce contexte, le Fonds bleu constitue l'instrument financier au service des administrations municipales pour marquer le pas dans le sens souhaité par les citoyens. Il contribue également à restaurer notre capital environnemental pour les générations futures, à révéler l'identité de l'archipel et à renforcer l'attractivité du Grand Montréal.

En bref :

- 68 projets financés de 2002 à 2009, dont 23 projets le long du fleuve Saint-Laurent.
- Plus de 41,9 M\$ d'investissements sur le territoire du Grand Montréal à raison de 10,5 M\$ versés par la Communauté et 6 M\$ par le gouvernement du Québec.
- 39 municipalités appuyées par le Fonds bleu.
- Un fort taux d'appréciation des clientèles.
- 25 hectares de berges protégées par acquisition.
- 58 kilomètres de rive restaurés, nettoyés, stabilisés, renaturalisés ou aménagés dont 21 kilomètres sur le fleuve Saint-Laurent.
- 67 % des projets favorisant le transport actif et l'activité physique.

# LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

Créée le 1<sup>er</sup> janvier 2001, la Communauté métropolitaine de Montréal (Communauté) est un organisme de planification, de coordination et de financement qui regroupe 82 municipalités. Elle compte une population de 3,7 millions de personnes réparties sur un territoire de 4 360 kilomètres carrés, dont 525 de milieux aquatiques et 2 218 de terres agricoles, soit 58 % du territoire. La Communauté exerce des compétences dans les domaines de l'aménagement du territoire, du développement économique, du logement social, du transport en commun et de l'environnement.

La préoccupation de la Communauté envers la protection et la mise en valeur des espaces bleus et verts métropolitains est présente dans l'énoncé de vision stratégique adopté en septembre 2003 par la Communauté. Dans cette vision intitulée *Cap sur le monde : bâtir une communauté compétitive, attractive, solidaire et responsable*, on peut notamment lire que :

« En 2025, la population de la communauté est sensibilisée à l'importance de protéger l'environnement. Ses espaces naturels, dont les collines montréalaises, ont été mis en valeur et préservés. L'accès à des sites uniques d'observation, de détente, d'activités et de loisirs a été accru. La communauté a facilité, au cours des ans, le déploiement d'un réseau métropolitain de pistes cyclables et pédestres, et a appuyé l'émergence d'un réseau nautique de qualité. Des gestes significatifs ont été posés en faveur de la renaturalisation des berges, de la mise en valeur de plusieurs boisés et de la protection des zones inondables. La population s'est réapproprié ses espaces bleus où la baignade est désormais permise. La communauté se distingue par son taux élevé de valorisation des matières résiduelles et par sa qualité de l'air et de l'eau. Ces éléments contribuent à la qualité de vie d'une population en santé. »



Communauté métropolitaine  
de Montréal

1002, rue Sherbrooke Ouest, bureau 2400  
Montréal (Québec) H3A 3L6  
Téléphone : 514 350-2550 Télécopieur : 514 350-2599

[www.cmm.qc.ca](http://www.cmm.qc.ca)

Partenaire financier

*Affaires municipales,  
Régions et Occupation  
du territoire*

Québec 

